

Règles
d'inscription

CMPS

CH STE MARIE LE PUY EN VELAY

Au vu de l'augmentation importante des cartes d'adhésion de l'année 2023-2024, l'ensemble du bureau CMPS à décider que les ayants droits ne serait plus accepter dans les sections suivantes :

Danse, Fitness, Gym actifs et Retraités, Ski nordique, Yoga et Commission Culturelle

Date limite d'inscription aux sections = 31 janvier 2025

- Inscription à 2 sections maximum par personnes
- Remplir la feuille d'inscription correctement, choix de section, Nom, Prénom, Date, Numéro de téléphone, actifs ou retraités
- Faire un chèque de 6 euros à chaque section (bien renseigner l'ordre cmps pêche, cmps moto.....)
- Fournir un justificatif de l'année en cours au responsable de section

SUBVENTION MAXIMUM REVERSE DE 45 EUROS POUR LES ACTIFS

ET DE 22,50 EUROS POUR LES RETRAITES

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR LA
SORTIE SKI ALPIN – le 2 DECEMBRE 2024**

